

Tournoi Ecobad des Pays du Gier
22 et 23 Avril 2023
Règlement particulier

Numéro d'autorisation : 2203511

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
Bernard Bouret JA principal.
Le GEO sera Gabriel BESSON.

Article 1 : Joueurs concernés

- Tous les joueurs licenciés minime, cadet, junior, sénior ou vétéran à la Fédération Française de Badminton (FFBad), dans les séries National, Régional, Départemental, Promotion et NC.
Le tournoi sera ouvert aux séries de N3 à P12 (ou NC) et seront regroupées en fonction des inscriptions en plusieurs séries selon le CPPH des joueurs/paires inscrit(e)s.
- Tout participant à la compétition doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et en possession de sa licence validée à la date du tirage au sort.
- Un joueur en arrêt de travail ne peut pas participer à la compétition.
- En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser ou de regrouper des séries.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont : double hommes, double dames et double mixte.
- Le samedi se dérouleront les doubles hommes et doubles dames avec finales et remises de récompenses dès la fin de la série. Le dimanche se dérouleront les doubles mixtes avec finales et remises de récompenses dès la fin de la série.
- Le mode de compétition est :
 - Pour les doubles hommes et doubles dames, poules de 3 à 6 paires avec **2 sortants**, puis phase éliminatoire.
 - Pour les doubles mixtes poules de 3 à 6 paires avec **2 sortants**, puis phase éliminatoire.
- Les matches se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
- Les organisateurs en accord avec le(s) juge(s)arbitre(s), se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- Le nombre de participants maximum est de 360 sur Badnet.
- Les tableaux seront répartis en série pouvant aller de 1 à 6.
- Lors des inscriptions, la priorité sera donnée aux meilleurs CPPH, puis dans l'ordre des inscriptions sur Badnet:
 - Double mixte : les 20 meilleures paires au CPPH puis par ordre d'inscription
 - Double dame : les 20 meilleures paires au CPPH puis par ordre d'inscription
 - Double homme : les 20 meilleures paires au CPPH puis par ordre d'inscription
- En cas de surnombre, une liste d'attente sera créée.
- En cas de forfait, le critère retenu pour intégrer un joueur/paire au tableau sera d'abord le CPPH (au plus proche du joueur/paire forfait(e)) puis l'ordre d'inscription.

Article 4 : Modalités d'inscription

- **Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux.**
- Les joueurs seront répartis dans les séries en fonction de leur CPPH ou en fonction du CPPH de la paire.
- Conformément au RGC, dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne pourra pas être plus de 16 fois supérieure à celui du moins bien classé. Cas particulier, si une série inclut un joueur NC ou P12, alors elle ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus. Un Joueur P11 ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.
Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et compétitions par catégories d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Article 5 : Date limite d'inscription

- **La date limite d'inscription** est fixée au **9 Avril 2023**.
Nous vous rappelons qu'en cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions sur Badnet qui sera retenu.
- **Le tirage au sort des tableaux** s'effectuera **13 Avril 2023** à l'aide du CPPH du 13 Avril
- 2023. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux (licence, suspension).

Article 6 : Droits d'engagement

- Le montant sera de **19€** pour 1 tableau et **22€** pour 2 tableaux. Les chèques devront être libellés à l'ordre du SCPGBAD et les virements sur le compte du club :

RIB : 14265 / 00600 / 08779298733 / 61 / CE LOIRE DROME ARDECHE

IBAN : FR76 / 1426 / 5006 / 0008 / 7792 / 9873 / 361

- **Vous avez la possibilité de payer en ligne sur Badnet, veuillez prioriser ce choix de paiement.**
- Pour les virements, veuillez indiquer : inscription tournoi national et le nom du joueur ou du club concerné

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- **Les inscriptions devront se faire obligatoirement sur Badnet et ou par l'application ebad. Plus aucunes inscriptions ne sera prise en compte par email**
- Les inscriptions ne seront **validées qu'à la réception du règlement en priorité par Badnet ou par virement bancaire** ou par chèque à l'ordre du SCPGBAD par envoi postal à l'adresse suivante :
Gabriel Besson 4 bis rue de l'onzon 42290 Sorbiers
- L'inscription au choix reste possible. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription.
- Les inscriptions pourront être prises soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'un club ou d'un Comité mais devront respecter dans tous les cas les conditions précédemment citées.

Article 8 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBad sont autorisés. Ils seront partagés par les joueurs. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :

- Volants plumes : **Babolat 2 au prix de 30 euros le tube.**

Article 9 : Arbitrage

- Les matchs seront en auto-arbitrage uniquement.

Article 10 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier. L'horaire est donné à titre indicatif.
- Attention : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu, sauf pour les joueurs du premier tour de chaque journée convoqués 30 min avant l'horaire du premier tour.
- **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être déclaré forfait par le juge arbitre de la salle et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**

Article 11 : Temps de repos

- Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. A l'inverse, le juge arbitre de la salle peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation à l'annonce du match, test des volants compris **et effectué de manière prioritaire.**
- Les joueurs sont tenus de remplir leur feuille de match sur les tablettes qui seront mises à disposition sur les terrains ou à la table de marque.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes et un nombre suffisant de volants.
- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40s à l'arrêt de jeu de 11points et avant 1min 40s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge arbitre de la salle.

Article 13 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé au juge arbitre de la salle, aux organisateurs et aux joueurs. Merci de respecter le nombre de coachs par terrain, 2 par demi-terrain.
- Des chaises pour les coachs seront prévues derrière les terrains qui le permettent. Le coaching sera accepté entre chaque point sur les terrains avec chaises. **Sur les terrains ne pouvant pas bénéficier de chaises de coach, le coaching se fera à la pause à 11 points et entre chaque set mais pas entre les points.**
- Les coachs adopteront une tenue et une attitude conforme au règlement officiel.
- En aucun cas, ces chaises ne devront être occupées par des spectateurs. Les juges-arbitres veilleront à ce respect de fonctionnement, et prendront les mesures nécessaires au besoin.

Article 14 : Lieux de Compétition

- Le tournoi se déroulera aux adresses suivantes :
Gymnase Pierre Joannon, Rue de la Haute Garenne, 42400 Saint-Chamond

Article 15 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté let une fois par service puis faute la deuxième fois, en jeu le volant sera considéré faute. Le volant touchant un filin mobile **sera let au service comme en jeu.**

Articles 16 : Cas de défaillance du partenaire inscrit.

- Avant le début de la compétition, en cas de forfait d'un(e) joueur (se) d'une paire, celui (celle)-ci doit spécifier aux organisateurs si son (sa) partenaire prévu(e) accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (se) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ». De ce fait, le club s'efforcera de remplacer le (la) joueur (se) défaillant par les joueurs en liste d'attente, selon les conditions prévues par le RGC.

Article 17 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 18 : Absence temporaire d'un joueur

- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre de la salle et devront obtenir l'accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, en cas de retard, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match. RAPPEL : un match pourra être lancé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu.**
- En cas d'absence, le joueur pourra être annoncé forfait 5 minutes après l'appel de son match.

Article 19 : Remboursement des frais d'inscription

- Aucun joueur ne sera remboursé des frais d'inscription après la date du tirage au sort sans présentation d'un justificatif pour cas de force majeure.

Article 20 : Juges arbitres

- Toute contestation devra être présentée au juge arbitre de la salle par le joueur concerné. Pour les joueurs mineurs, la contestation devra être portée par son responsable.
- Le juge arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement particulier et officiel.
- Le juge arbitre principal est **Bernard Bouret**, ses décisions sont sans appel.

Article 21 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 22 : Forfait

- Tout forfait après le tirage au sort du 13 Avril 2023 devra être justifié dans un délai de 5 jours après la date du tournoi par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Auvergne Rhône-Alpes sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voire plus si récidive :

De préférence par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

Ou par courrier : **Ligue AURA de badminton -
37, route du Vercors - 38500 Saint Cassien.**

Article 23 : Droit à l'image

- Des photos et vidéos pourront être prises pendant la compétition et diffusées sur différents médias. Si vous ne voulez pas être pris en photo/vidéo, merci de le préciser sur la feuille d'inscription.

Article 24 : Informations complémentaires

- La compétition se déroulant sur Badnet, celle-ci pourra être suivie en ligne via l'application ebad
- Toutes les personnes présentes sur l'évènement devront respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Pour le bien et le respect de tous, il sera demandé à chacun de respecter la propreté des salles et des vestiaires. Des poubelles seront mises à disposition dans différents points des gymnases.
- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton en vigueur édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessus. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le club de Saint-Chamond Pays du Gier décline toute responsabilité en cas de vol, incident, ...

Le juge arbitre principal

Bernard Bouret